

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 26-07-05

Rappel du nombre de délégués en exercice	42	
Quorum	22	
Nombre de titulaires présents	32	(a)
Nombre de suppléants présents (en lieu et place d'un titulaire)	7	(b)
Nombre de procurations	1	(c)
Soit un total de votants potentiels de	40	(a+b+c)

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence (*Par commune et par ordre alphabétique*) : MOSCATO PASCAL (Bazailles)- PAYO M (BEUVEILLE)- A OLLINGER (BEUVEILLE)-P GRETHEN (CHARENCY)- BROUILLARD R (COLMEY)- BAESTLE JENGES L (EPIEZ)- JL THOMAS (FRESNOIS)- G. BIANCHI (Grand-Failly)- J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON (LONGUYON)- E LAHURE (LONGUYON)- SAILLET J(LONGUYON)- FOULON N (LONGUYON)- WOJCIK JL (LONGUYON)-POLLRATZKY M (LONGUYON)- PIEDFER D (LONGUYON)- CAILLARD E (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)- AM TROMBINI(LONGUYON)-DEVAUX T (Longuyon)- COLLIGNON (Longuyon) BIZOT H (LONGUYON)-PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS)- CASAVECCHIA A (OTHE) - Eddy JIRKOVSKY (Petit Faily)-M FAIETA (PIERREPONT) - R SAUNIER (SAINT PANCRE)-R JENNESSON (Saint Supplet)-- B GOFFARD (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS LE ROND)- E HEIL (VIVIER SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence (*Par commune et par ordre alphabétique*) : PANCHOUT Christa (BASLIEUX)-ROUQUETTE Marion (BOISMONT)-BEAUFORT Angéline (DONCOURT LES LONGUYON)- SEBAA Djemal (TELLANCOURT)- THETIOT CARINE (VILLE AU MONTOIS) - COLLOT JESSICA (VILLE HOUDLEMONT)- DEFOSSE DENIS (VILLETTE) -

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence (*Par commune et par ordre alphabétique*) : MOINEAUX James (PIERREPONT) à JIRKOVSKY Eddy (PETIT FAILLY)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 06/07/2026, que la convocation du Conseil avait été faite le 23/06/2026

Le président,

A l'appel des candidatures, D PIEDFER, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

L'antenne locale des Restos du Cœur sise à Longuyon sollicite la CCT2L pour l'obtention de bons d'achat à retirer dans le commerce local (l'association ne gère pas de liquidités).
Elle présente sa demande de la sorte :

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU 29 JUIN 2026

Objet <u>Demande de subvention Restos du Cœur-</u>
--

Initiés par Coluche, les Restos du cœur ont pour vocation de venir en aide aux plus démunis d'entre nous. Trois centres existent dans le Pays-haut, Longwy, Villerupt et Longuyon.

Le siège de l'antenne de Longuyon se situe dans les locaux inoccupés de l'école maternelle des Canadiens.

A ce jour, elle compte 122 adultes et 25 enfants, encadrés par une dizaine de bénévoles

Chaque vendredi, les bénéficiaires ayant sollicités une aide et dont la situation le justifie reçoivent l'équivalent d'une semaine de nourriture en fonction de la composition de leur famille. La dotation hebdomadaire tente d'être la plus équilibrée possible (lipide glucide, légumes, etc..) en fonction des arrivages.

Tous les quinze jours, les bénévoles réceptionnent et organisent les différentes denrées délivrées par la plateforme des Restos de Nancy (essentiellement les surgelés) et la banque alimentaire.

Ces deux entités sont les seules ressources régulières des Restos, des dons d'ONG et la journée annuelle dite de "ramasse" prévue cette année le 7 mars venant compléter l'ensemble.

Aucun argent, aucune liquidité ne circulent au sein de l'Association, ce qui pourrait paraître pénalisable, mais qui en fait est le garant d'une gestion parfaitement claire et saine. Seuls les bons d'achats, encaissables dans les magasins de Longuyon sont admis.

A l'origine, l'idée généreuse de Coluche devait permettre aux plus démunis de prendre un repas chaud sur UN hiver.... Quarante ans plus tard, la situation est encore plus dramatique et le nombre de demandeurs ne cesse de croître alors que moyens et dotations diminuent à Longuyon et dans le Pays-haut.

Depuis plusieurs semaines, les Restos font face à de cruels manques en denrées essentielles (lait, sucre farine, œufs) qui ne sont distribuées qu'avec parcimonie aux bénéficiaires de la T2L (Colmey, Charency, Beuveille, etc...).

Nous savons que vous êtes l'objet de nombreuses sollicitations mais nous savons également que vous ne pourrez rester insensibles devant cette situation qui affecte nos concitoyens les plus précaires du Longuyonnais.

Veuillez recevoir Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants de la T2L, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une participation financière de la CCT2L dans le cadre d'octroi de bons d'achat dans les commerces locaux pour un montant de 1500€ (75 bons d'achat d'une valeur de 20€)

Fait à LONGUYON le 06/07/2026

Le Président
Jean-Jacques BIERRE

